



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 13 décembre 2021

Délibération n° 2021-0796

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) - Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

Rapporteur : Madame Séverine Hemain

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Michaël Maire

Affiché le : jeudi 16 décembre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burricand, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charlot, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubot, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Sarselli, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Zdorovtsoff (pouvoir à Mme Collin), M. Vieira (pouvoir à M. Badouard), Mme Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Mme Saint-Cyr (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à M. Gomez), M. Rantonnet (pouvoir à M. Quiniou), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Godinot (pouvoir à Mme Etienne), M. Girard (pouvoir à Mme Fontaine), M. Galliano (pouvoir à M. Da Passano), Mme Fontanges (pouvoir à M. Charlot), Mme Dupuy (pouvoir à M. Smati), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à M. Maire), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Brossaud), M. Chihi (pouvoir à Mme Collin), Mme Charnay (pouvoir à M. Debû), Mme Chadier (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Cabot (pouvoir à M. Bub), Mme Burillon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), M. Brumm (pouvoir à M. Collomb), M. Boumertit (pouvoir à M. Groult), M. Blein (pouvoir à M. Da Passano), M. Blache (pouvoir à Mme Nachury), M. Barge (pouvoir à M. Cochet), Mme Arthaud (pouvoir à M. Millet).

Conseil du 13 décembre 2021**Délibération n° 2021-0796**

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) - Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La MMI'e, créée depuis le 1^{er} janvier 2019 sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP), est constituée de 27 membres dont 18 communes et la Métropole de Lyon qui souhaitent partager leurs moyens et leurs stratégies.

Cette nouvelle organisation répond à 3 enjeux majeurs :

- répondre à l'ambition métropolitaine de développer sur l'ensemble de son territoire et pour les publics les plus éloignés de l'emploi une offre d'insertion par l'entreprise qui garantit l'équité de traitement des publics,
- clarifier l'action publique en direction des entreprises et développer son efficacité,
- optimiser les ressources du territoire au service de ces enjeux.

L'objectif poursuivi par le GIP est d'être un outil opérationnel, agile et force de proposition au service de ses membres. Pour ce faire, il agit en direction des entreprises pour favoriser l'insertion durable des demandeurs d'emploi de longue durée et, notamment, des bénéficiaires du RSA. Il intervient également auprès des acteurs de l'insertion pour favoriser les synergies entre acteurs du territoire et favoriser les actions permettant le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées. Enfin, la MMI'e porte des facilitateurs pour accompagner les donneurs d'ordre dans la mise en œuvre des clauses d'insertion dans leurs marchés.

Les orientations de la MMI'e font l'objet d'un travail collégial et participatif associant notamment le Bureau, nouvellement désigné, ainsi que diverses personnalités qualifiées réunies dans le cadre du Conseil d'orientation, constitué en 2019.

Cette réflexion sur les orientations stratégiques comme sur le plan d'actions à court terme, se poursuivra au cours du premier semestre 2022, en cohérence, notamment, avec les orientations du PMI'e 2021-2026, afin d'adapter au mieux les réponses et opportunités qu'offrent la MMI'e et ses équipes, dans un contexte de reprise économique et de difficultés de recrutement dans de nombreuses filières.

II - Programme d'actions 2021 déployé par le GIP

Par délibération du Conseil n° 2020-0247 du 14 décembre 2020, la Métropole a attribué une subvention de 562 000 € à la MMI'e pour son programme d'actions 2021.

1° - Point d'étape sur les actions conduites en 2021

En 2021, le GIP a déployé son plan d'actions autour de 2 axes forts :

a) - Impliquer les employeurs pour un territoire inclusif

Les chargés de liaison entreprise et emploi (CLEE) couvrent l'ensemble des conférences territoriales des maires (CTM). Leur rôle est d'apporter un premier niveau d'offre de service aux entreprises non outillées sur les questions des ressources humaines (RH), et de favoriser l'emploi des publics en insertion, et notamment des bénéficiaires du RSA, au sein des entreprises du territoire de la Métropole. De nombreuses manifestations sont organisées par territoire pour dynamiser la mobilisation des entreprises.

Plus de 1 000 entreprises sont signataires de la charte des 1 000 et mobilisées sur les actions emploi insertion. Depuis octobre 2019, l'Etat a choisi de s'appuyer sur la MMI'e, dans le cadre de son objectif entreprises-inclusion et pacte pour les quartiers prioritaires. Mi-octobre 2021, à titre d'illustration, 54 rencontres métiers regroupant 403 personnes ont été organisées ainsi que 232 simulations d'entretiens.

La MMI'e agit en faveur de la promotion de l'emploi et de l'insertion à partir des projets de développement du territoire et des filières stratégiques (numérique, service aux personnes (SAP) et transition écologique). Pour chacune de ces filières, un travail de fond partenarial a été mis en œuvre, qui se traduit, notamment, par la mise en place, à titre expérimental, d'une forte collaboration autour des métiers de l'autonomie, ouverte à l'ensemble des employeurs de la filière autonomie et grand âge, la tenue de la semaine de l'emploi et du numérique, et la tenue de forums de recrutement importants. Enfin, concernant la filière transition énergétique, 3 formations différentes ont été mises en place en 2021 et une quinzaine des emplois de la transition écologique a été programmée fin novembre.

Le développement des clauses sociales dans les marchés publics et contrats privés est assuré par une cellule clauses qui travaille pour 70 donneurs d'ordre, afin de permettre à plus de 2 000 bénéficiaires d'obtenir un contrat de travail grâce à la commande publique et privée.

b) - Coordonner les acteurs de l'insertion et de l'emploi en proximité

Le GIP MMI'e couvre la totalité du territoire métropolitain, avec une approche favorisant la proximité d'intervention par le déploiement des coordinateurs emploi insertion. Chaque CTM s'est dotée d'une gouvernance spécifique (les Comités territoriaux d'insertion et d'emploi) et dispose d'une ressource humaine dédiée à travers les 13 coordinateurs emploi insertion de proximité de la MMI'e. Ils ont recensé et cartographié l'offre d'insertion du territoire, proposé un diagnostic territorial et travaillent notamment aux côtés de la Métropole et des communes pour mettre en place un plan d'actions territorial pour l'insertion et l'emploi.

Enfin, le déploiement de sites d'accueil constitue un enjeu fort pour la MMI'e pour que l'offre de service déployée puisse bénéficier à tous les habitants de la Métropole qui en auraient besoin. On dénombre ainsi une vingtaine de lieux de proximité, souvent initiés par les communes, recevant actuellement environ 30 000 personnes. Un travail important est actuellement mené par la MMI'e pour recenser ces initiatives et mutualiser les partenariats utiles. Ces sites viendront renforcer le service public de l'insertion en cours de déploiement en permettant de mobiliser de manière plus efficace l'offre de la MMI'e et des partenaires de l'insertion et de l'emploi.

2° - Objectifs 2022

L'objectif poursuivi par le GIP est de demeurer un outil opérationnel, agile et force de proposition au service de ses membres. Le contexte économique et social lié à la crise de la Covid-19 et à la reprise économique impose une capacité de réactivité encore plus forte, de passage à l'échelle pour les initiatives jusque là conduites à titre expérimental, et d'exigence pour rendre encore plus efficaces les partenariats de terrain. Son action s'inscrit dans le cadre des orientations qui lui sont confiées dans la continuité du plan d'actions validé par son conseil d'administration. Le plan d'actions détaillé qui sera élaboré en 2022, permettra de prioriser les actions à conduire, en tenant compte spécifiquement des orientations et chantiers phares retenus dans le cadre du nouveau PMI'e 2021-2026, qui sera soumis à l'approbation du Conseil de la Métropole de janvier 2022.

a) - Impliquer les employeurs pour un territoire inclusif

A partir d'un réseau actif et animé de 1 000 entreprises signataires, et mobilisées sur les actions emploi insertion, la MMI'e s'engage à organiser 24 événements de mobilisation (petits dejeuners RH, *After work*, etc.), 100 rencontres métiers à destination de 1 000 bénéficiaires, 300 simulations d'entretien, la coordination de 1 000 recrutements, 2 000 contacts entreprises et la tenue de 12 *datings* emplois en direction des publics en insertion et notamment des bénéficiaires du RSA. Il s'agira de développer l'offre en direction des entreprises pour former un réel club des entreprises engagées pour l'insertion et l'emploi et faciliter la diffusion des bonnes pratiques. L'offre de services proposée par les entreprises devra être plus lisible pour les opérateurs accompagnant les publics en insertion pour une meilleure mobilisation de celle-ci.

La poursuite de la promotion de l'emploi et de l'insertion, à partir des projets de développement du territoire et des filières stratégiques (numérique, industrie, SAP et transition écologique), constitue une priorité. Pour chacune de ces filières, un travail de fond partenarial sera mis en œuvre pour définir un plan d'actions partagé permettant de travailler à l'attractivité des métiers dans ces filières, construire des parcours de formation, et animer un réseau d'employeurs du secteur.

Le GIP MMI'e a été lauréat d'un appel à projets national 100 % inclusion dans le cadre d'un projet dénommé FAIR'e. Ainsi, il assurera l'accompagnement et la mise à l'emploi de 750 personnes en insertion dans le cadre d'un parcours intégrant la mobilisation des publics, la formation et la mise à l'emploi en CDI.

Le GIP MMI'e vient également d'être retenu comme lauréat de l'appel à projets, parmi 20 projets pilotes en France. Cet appel à projets avait été lancé par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) début 2021 en vue du déploiement d'une plateforme RH dans le secteur de l'autonomie et du grand âge. Cela constitue une reconnaissance du travail conduit depuis 3 ans avec les services de la Métropole et les acteurs du secteur pour favoriser la connaissance de ce secteur, proposer des parcours professionnalisants et favoriser les bonnes pratiques dans un secteur où la pénurie de main-d'œuvre est très importante. Une forte action de communication en direction du public sera menée afin de susciter de l'adhésion et de l'attractivité vis-à-vis de ces métiers indispensables et porteurs de sens et de valeurs.

Le développement des clauses sociales dans les marchés publics et contrats privés constituera une autre priorité forte de la MMI'e, en relais et en déclinaison des actions conduites par la Métropole, notamment dans le cadre de la mise en place du schéma de promotion des achats responsables (SPAR). Cette mobilisation nécessitera également un renouvellement des outils et méthodes de travail proposés par la MMI'e pour renforcer encore les volumes de marchés clausés et le nombre de donneurs d'ordre concernés. Cette évolution aura également pour objectif de mettre en place une gouvernance partagée sur ce sujet, la tenue d'actions innovantes avec les donneurs d'ordre permettant une mobilisation du public en proximité, et la proposition de véritables parcours d'insertion permettant de favoriser l'acquisition de compétences et, ainsi, l'accès à l'emploi durable.

La MMI'e intervient dans ce domaine, en tant qu'animateur et force d'impulsion du cadre métropolitain de l'achat socialement responsable, afin de développer des règles et pratiques communes entre l'ensemble des donneurs d'ordre. Elle intervient en outre, en tant que prestataire de la Métropole, et pour ses propres marchés, dans la facilitation des clauses d'insertion.

Ce volant d'activité est financé spécifiquement, dans le cadre d'un marché *in house* entre le GIP et la Métropole.

b) - Coordonner les acteurs de l'insertion et de l'emploi en proximité

Il s'agit de permettre l'élaboration d'un diagnostic partagé de proximité à l'échelle de chaque CTM, la définition d'un programme d'actions territorial insertion et emploi et l'animation des acteurs à travers les actions conduites par les coordinateurs emploi insertion. Le GIP organisera 24 événements de proximité, éditera des supports de communication permettant au public de mieux connaître l'offre, et se saisira des problématiques de mobilité, de garde d'enfants, de qualification numérique, en lien avec la Métropole et les acteurs concernés. La MMI'e contribuera au déploiement du portail numérique du service public de l'insertion et de l'emploi qui permettra de communiquer plus largement l'offre d'insertion du territoire.

Concernant les antennes de proximité, il s'agira d'animer ce réseau d'acteurs, de faire le lien entre les offres générées par le GIP et les acteurs de proximité, et d'envisager la mutualisation d'actions garantissant une meilleure lisibilité de l'intervention. Un travail important est actuellement mené par la MMI'e pour recenser ces initiatives, et mutualiser les partenariats utiles. Il s'agira aussi de donner un meilleur accès aux publics en insertion à l'offre déployée par la MMI'e.

L'un des enjeux transversaux du GIP est de permettre la mobilisation des publics, *via* leurs référents, vers une meilleure appropriation des opportunités proposées par les entreprises et les acteurs de la formation.

Le service public de l'insertion et de l'emploi constituera un cadre de cette action afin de favoriser la mise en œuvre de parcours sans couture permettant de garantir un accès à l'emploi durable pour toutes les personnes en insertion, quel que soit leur statut.

3° - Soutien au programme d'actions conduit par le GIP

En complément du soutien apporté par le Fonds social européen (FSE) sur le volet relations entreprises et animation des acteurs du territoire, il est proposé d'allouer une subvention à la MMI'e pour contribuer au déploiement de ses actions.

Sur le volet animation territoriale, la MMI'e conduit cette action en lien fort avec les communes mobilisées sur ce champ.

Ainsi, il est proposé de soutenir l'organisation mise en place visant à articuler de manière efficace et efficiente l'action de la MMI'e et celle des communes à l'échelle des CTM.

Le groupement d'intérêt public MMI'e mènera les actions nécessaires pour s'assurer d'une coordination efficace dans le cadre des orientations du PMI'e 2021-2026 et des programmes d'actions territoriaux insertion et emploi permettant de répondre aux attendus suivants :

- contribuer à rapprocher insertion et emploi pour favoriser le retour à l'activité des personnes en insertion et prioritairement des bénéficiaires du RSA,
- contribuer à adapter et à favoriser la mobilisation des outils et ressources du territoire en termes d'insertion et d'emploi,
- coordonner les différents acteurs du territoire pour proposer une offre de services plus lisible pour mieux préparer les demandeurs à leur retour à l'emploi et répondre à l'offre d'insertion élaborée avec l'entreprise,
- animer la communauté des professionnels.

Le soutien à la MMI'e permettra également de mener des actions en direction des entreprises :

En complément des crédits alloués au titre du FSE, la Métropole apporte son soutien au programme d'actions de la MMI'e en direction des entreprises par l'animation des entreprises engagées dans la charte des 1 000 et leur mobilisation pour des actions favorisant le retour à l'emploi des personnes qui en sont exclues durablement.

Des actions en direction des filières prioritaires du territoire seront également réalisées, notamment vers les filières des métiers de la transition écologique, de l'industrie, du numérique et des services aux personnes et plus particulièrement en direction du secteur de l'autonomie et du grand âge.

a) - Contribuer aux moyens d'ingénierie de gestion et de communication nécessaires au déploiement des actions innovantes de la MMI'e

Il s'agit de donner à la MMI'e les moyens d'agir par des ressources spécifiques n'intervenant pas directement sur les actions conduites en direction des acteurs de l'insertion et des entreprises. Cela couvrira, notamment, les dépenses de fonctionnement inhérentes aux missions confiées à la MMI'e : services supports, communication, etc.

Ces moyens doivent permettre le déploiement de nouvelles actions comme le projet FAIR'e obtenu par la MMI'e en 2020, suite à un appel à projets national dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences.

L'intervention de ce soutien s'entend en dehors du périmètre des actions cofinancées par le FSE.

Sur la base des éléments connus et du budget 2021, le budget prévisionnel de la MMI'e se présente pour l'année 2022 de la manière suivante :

Dépenses	€	Recettes	€
achats	412 526	Métropole - programme d'actions 2022	562 000
services extérieurs	467 607	Métropole - soutien médiateur numérique et plateforme autonomie et grand âge	265 749
autres services extérieurs	531 155	Métropole - crédits FSE	1 681 706
impôts et taxes	221 595	État - plan d'investissement dans les compétences (PIC) projet FAIR'e	553 882
charges de personnel	3 559 904	État - médiateurs numériques	371 153
aides	100 000	État - convention d'objectifs et de moyens (CAOM), clause et politique de la ville (PDV)	196 710
dotations aux amortissements	50 095	FSE antennes (État)	150 000

Dépenses	€	Recettes	€
mise à disposition gratuite de biens / prestations	834 916	Ville de Lyon - actions et antennes	500 852
		autres communes	127 500
		prestations de service - facilitation pour clause d'insertion Métropole	327 480
		prestations de service - facilitation pour clause d'insertion autres	270 214
		autres financeurs	78 050
		autres produits et recettes	3 450
		reprise de fonds dédiés	52 500
		transfert de charges	201 636
		prestations en nature	834 916
Total	6 177 798	Total	6 177 798

Il est ainsi proposé au Conseil de Métropole de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 562 000 € au profit du GIP MMI'e, dans le cadre de son programme d'actions pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 562 000 € au GIP MMI'e pour son programme d'actions 2022,

b) - la convention à passer entre la Métropole et le GIP définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement correspondante, soit 562 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2021 et 2023 - chapitre 017 - opération n° 0P36O5730.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211213-272499-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 décembre 2021 Date de réception préfecture : 16 décembre 2021
